Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_26-DE

2025-26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8
présents : 5
votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq
Le quatre avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2024

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 M57 ABRÉGÉE BUDGET PRINCIPAL

Madame Le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances qui rappelle que le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté.

Il informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par l'inspectrice principale des finances publiques en poste à QUISSAC et que le compte de gestion (M57 – Budget principal) établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune (M57 - Budget principal).

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion de l'inspectrice principale des finances publiques, Monsieur Fabien ARJAILLES demande au Conseil Municipal de l'approuver.

.../...

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_26-DE

2025-26

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Fabien ARJAILLES, délégué aux finances;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DÉCIDE :

➢ D'APPROUVER le compte de gestion pour l'exercice 2024 du Budget Principal (M57) dont le résultat global s'élève à 165 939.17 €, établi par l'inspectrice principale des finances publiques et visé et certifié par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

⇨ Transmis à la Préfecture, le 10/04/2025
⇨ Reçu par la Préfecture, le 10 AVR. 2025
⇨ Retour en Mairie, le 10 AVR. 2025
⇨ Affiché le 10 AVR. 2025

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030021 — NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SUD CEVENNES — ETABLISSEMENT : SAINT SAUVEUR CAMPRI
ETAT : SI

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 20

71560 - SAINT SAUVEUR CAMPRIEU

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 102 568,88	1 183 494,63	2 286 063,
Titres de recette émis (b)	407 891,47	777 310,88	1 185 202,
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	407 891,47	777 310,88	1 185 202,
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 102 568,88	1 183 494,63	2 286 063,
Mandats émis (f)	809 769,10	560 565,93	1 370 335,
Annulations de mandats (g)		1 516,10	1 516,
Dépenses nettes (h = f - g)	809 769,10	559 049,83	1 368 818,
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	401 877,63	218 261,05	183 616,
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_26-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030021 — NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SUD CEVENNES — ETABLISSEMENT : SAINT SAUVEUR CAMPRI
SIRET : 13

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 20

71503 - SAINT SAUVEUR CAMPRIEU

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal			-401 877,63		-472 391,5
Investissement	-70 513,88	215 599,85	218 261,05		630 330,(
Fonctionnement	635 669,48		-183 616,58		165 939,:
TOTAL I	565 155,60	215 599,85			
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
71503-CG E-ASST ST-SAUVEUR-CAMPRIEU					
Investissement					106,:
Fonctionnement	106,30		-0,02		106,:
Sous-Total	106,30		-0,02		106,:
TOTAL III	106,30		-0,02		166 045,:
TOTAL I + II + III	565 261,90	215 599,85	-183 616,60		

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_26-DE